

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2627

27 septembre 2014

### SOMMAIRE

<b>Albatros Invest S.A.</b> .....	<b>126058</b>	<b>Hub Investments S.à r.l.</b> .....	<b>126093</b>
<b>Barolux S.A.</b> .....	<b>126079</b>	<b>I.G.XO S.à r.l.</b> .....	<b>126080</b>
<b>Benelux Consulting S.A.</b> .....	<b>126096</b>	<b>Infeurope</b> .....	<b>126056</b>
<b>Carlitt Finance</b> .....	<b>126077</b>	<b>Infeurope</b> .....	<b>126052</b>
<b>Dress Code S.à r.l.</b> .....	<b>126061</b>	<b>Inmet Panama II S.A.</b> .....	<b>126052</b>
<b>East Wood Invest S.A.</b> .....	<b>126051</b>	<b>Institut In&gt;Tell&gt;Act S.à r.l.</b> .....	<b>126051</b>
<b>East Wood Invest S.A.</b> .....	<b>126056</b>	<b>Interligne s.à r.l.</b> .....	<b>126052</b>
<b>East Wood Invest S.A.</b> .....	<b>126056</b>	<b>Investor Union S.A., SPF</b> .....	<b>126052</b>
<b>Ech Lux 2 (Campo, Munich) S.à r.l.</b> .....	<b>126051</b>	<b>Ivad S.à r.l.</b> .....	<b>126053</b>
<b>Eisbach S.A., SPF</b> .....	<b>126056</b>	<b>Jack (Cologne 20) S. à.r.l.</b> .....	<b>126054</b>
<b>Emuto Global Capital S.à r.l.</b> .....	<b>126050</b>	<b>Jack (Cologne 21) S. à.r.l.</b> .....	<b>126052</b>
<b>Energy Research and Investment S.A.</b> ..	<b>126056</b>	<b>Jack (Pencoed) S.à r.l.</b> .....	<b>126053</b>
<b>Eneris Renewables S.A.</b> .....	<b>126050</b>	<b>JSL S.à r.l.</b> .....	<b>126054</b>
<b>Estu S.à r.l.</b> .....	<b>126050</b>	<b>Jujo Lux Holding</b> .....	<b>126053</b>
<b>Estu S.à r.l.</b> .....	<b>126051</b>	<b>Kerrera Isle S.à r.l.</b> .....	<b>126054</b>
<b>Eubrowheels S.A.</b> .....	<b>126057</b>	<b>Kip S.à r.l.</b> .....	<b>126054</b>
<b>Euralver Façades S.A.</b> .....	<b>126057</b>	<b>KW S.à r.l.</b> .....	<b>126096</b>
<b>Eurasia Capital S.A.</b> .....	<b>126051</b>	<b>Les Allées Vertes S.A.</b> .....	<b>126083</b>
<b>Euroconstruction Investment (ECI) S.A.</b> .....	<b>126057</b>	<b>Link S.à r.l.</b> .....	<b>126053</b>
<b>Fiduciaire Comptable B + C S. à r.l.</b> .....	<b>126050</b>	<b>Lorna Holding S.A.</b> .....	<b>126055</b>
<b>Fondation Jean Think. Fonds de Secours</b> .....	<b>126093</b>	<b>LT Fund Investments</b> .....	<b>126054</b>
<b>Food&amp;Friends SCSp</b> .....	<b>126078</b>	<b>Lux-Advisory Sàrl</b> .....	<b>126055</b>
<b>Frasia Properties S.à r.l.</b> .....	<b>126057</b>	<b>Luxembourg Liquidation Co II S.à.r.l.</b> ...	<b>126055</b>
<b>Frasia Properties Subsidiary S.à r.l.</b> .....	<b>126057</b>	<b>Lux Inter S.à r.l.</b> .....	<b>126088</b>
<b>Gazania Feeder S.à r.l.</b> .....	<b>126050</b>	<b>Lux Renewable Holdings 2 S.à r.l.</b> .....	<b>126055</b>
<b>Generali Investments Luxembourg S.A.</b> .....	<b>126063</b>	<b>Mainzer Landstrasse S.à r.l.</b> .....	<b>126093</b>
<b>G.I.XO S.à r.l.</b> .....	<b>126085</b>	<b>Pertento (Top) Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>126060</b>
<b>Heal (BC) Luxco 1</b> .....	<b>126090</b>	<b>Royal Parks Tower S.à r.l.</b> .....	<b>126055</b>
<b>HOFFMANN &amp; Co S.à r.l.</b> .....	<b>126053</b>	<b>Soxipa S.A., SPF</b> .....	<b>126059</b>
		<b>ST Maxime Investments S.à r.l.</b> .....	<b>126092</b>

**Estu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 143.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014106560/10.

(140127296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Emuto Global Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 19.786,25.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 130.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106549/10.

(140127206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Eneris Renewables S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.  
R.C.S. Luxembourg B 130.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014106555/9.

(140127244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Fiduciaire Comptable B + C S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R.C.S. Luxembourg B 128.554.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.  
Luxembourg

Référence de publication: 2014106617/11.

(140127794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Gazania Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 178.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A.  
3A, Val de Ste Croix  
L-1371 Luxembourg  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2014106663/14.

(140127801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Estu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 143.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014106561/10.

(140127297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Ech Lux 2 (Campo, Munich) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 118.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106544/10.

(140127689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**East Wood Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 62, Géidgerweeg.  
R.C.S. Luxembourg B 152.891.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014106564/10.

(140127100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Eurasia Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 104.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Juillet 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2014106598/13.

(140127330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Institut In>Tell>Act S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof/Steinfort, 9, rue des trois cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 156.631.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014106768/11.

(140127192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Interligne s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 81A, rue du X Octobre.  
R.C.S. Luxembourg B 99.709.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014106770/11.

(140127191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Investor Union S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 163.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2014106775/10.

(140126880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Inmet Panama II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 168.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106766/10.

(140127786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Infeurope, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 20.174.

*Beschluss des Verwaltungsrates der infeurope S.A. vom 16. Juli 2014:*

Der Verwaltungsrat beschliesst in seiner Sitzung vom 16. Juli 2014 die Eintragung als „tägliches Geschäftsführer“ von Herrn Stefan Zündorf im Handelsregister zu löschen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Der Verwaltungsrat*

Référence de publication: 2014106761/12.

(140127389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Jack (Cologne 21) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 114.139.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature*

*Gérante*

Référence de publication: 2014106792/11.

(140127434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Jack (Pencoed) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.138.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérante

Référence de publication: 2014106793/11.

(140127374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Ivad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 138.252.

## EXTRAIT

Dorénavant, Madame Valérie WESQUY, née à Mont-Saint-Martin (France) le 6 mars 1968, demeurant professionnellement 19 Boulevard Grande-duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, sera inscrite sous le nom de Madame Valérie RAVIZZA.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014106787/12.

(140127709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**HOFFMANN & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4960 Clemency, 2, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 168.390.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106730/10.

(140127644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Jujo Lux Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.938.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106794/11.

(140127653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Link S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.984.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68874 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014106829/10.

(140127396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Jack (Cologne 20) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 114.140.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Gérante

Référence de publication: 2014106791/11.

(140127380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**JSL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 15, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 171.295.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014106800/9.

(140127145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Kerrera Isle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.247.700,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 97.274.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 Décembre 2013 de sa société mère, MacLeanFogg Company ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 Juillet 2014.

Référence de publication: 2014106806/12.

(140127238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Kip S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 180.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KIP Sàrl*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014106814/11.

(140128019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**LT Fund Investments, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 173.154.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014106867/11.

(140127370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Lorna Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 145.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
LORNA HOLDING S.A.

Référence de publication: 2014106864/11.

(140128095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Lux-Advisory Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 144.583.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014106839/10.

(140127771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Lux Renewable Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 168.292.

Le bilan, compte de pertes et profits et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Juillet 2014.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014106836/12.

(140127819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Luxembourg Liquidation Co II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 150.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106840/10.

(140127944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Royal Parks Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 154.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Coralie-Aurore Leray  
*Mandataire*

Référence de publication: 2014107054/11.

(140127520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**East Wood Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 62, Gédigerweeg.  
R.C.S. Luxembourg B 152.891.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014106565/10.

(140127114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**East Wood Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 62, Gédigerweeg.  
R.C.S. Luxembourg B 152.891.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014106566/10.

(140127135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Eisbach S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 154.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2014106573/10.

(140126876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Energy Research and Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.  
R.C.S. Luxembourg B 72.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014106576/9.

(140127250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Infeurope, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 20.174.

*Beschluss der Generalversammlung der infeurope S. A. vom 07. März 2014:*

Zum Abschlußprüfer wird BDO AUDIT, 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg gewählt.  
Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2014 zu beschließen hat.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Richtigkeit der Angaben  
infeurope S.A.  
62, rue Charles Martel  
L-2134 Luxembourg

Référence de publication: 2014106763/15.

(140127389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---



**Eubrowheels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.  
R.C.S. Luxembourg B 99.256.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014106594/10.

(140127812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Euralver Façades S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 62.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014106597/10.

(140127304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Euroconstruction Investment (ECI) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 71.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2014106606/10.

(140127742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Frasia Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 431.870.112,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 175.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Frasia Properties S.à r.l.*

Référence de publication: 2014106627/10.

(140127447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Frasia Properties Subsidiary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.182,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 175.812.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 juin 2014:*

Prise de connaissance de la démission de Mr Francis Gabriel Smedley en tant que gérant de catégorie B du conseil de gestion de la Société avec effet au 6 juin 2014;

Le conseil de gestion de la Société se compose désormais de Mme Sylvie Reisen et Mme Nadine Pereira.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Frasia Properties Subsidiary S.à r.l.*

Référence de publication: 2014106628/14.

(140127446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Albatros Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 98.862.

L'an deux mille quatorze, le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «ALBATROS INVEST S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 98.862, constituée suivant acte notarié en date du 23 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 319 du 19 mars 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1416 du 14 juin 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Cyrille TERES, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Modification de l'article deux (2) des statuts de la Société relatif à l'objet social comme suit:

«L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ou tout autre instrument financier, cotés ou non-cotés.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et peut financer des investissements et projets de n'importe quel type.»;

2.- Divers

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la Société qui consistera désormais en la détention et la gestion de participations.

En conséquence, l'article deux (2) des statuts de la Société est modifié, lequel article aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** «L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ou tout autre instrument financier, cotés ou non-cotés.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et peut financer des investissements et projets de n'importe quel type.»

Dont acte, fait et passé à Strassen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,  
et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MATTUCCI, C. TERES, A. BURUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9280. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014106334/70.

(140127736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Soxipa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 45.714.

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme - société de gestion de patrimoine familial SOXIPA S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 45714,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch sur Alzette, en date du 25 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 30 du 25 janvier 1994, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le même notaire en date du 03 août 2010, publié au Mémorial C numéro 2068 du 4 octobre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Solange Wolter, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent dix mille (110.000) actions sans désignation de valeur nominale chacune, représentant l'intégralité du capital de cinq cent soixante-huit mille cent deux euros et cinquante-huit centimes (€ 568.102,58), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32923. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106133/60.

(140126474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

---

**Pertento (Top) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 188.069.

—  
EXTRAIT

(1) M. Iñigo García del Cerro Prieto, né le 5 décembre 1970 à Madrid, Espagne et avec adresse professionnelle au Plaza de la República del Ecuador 7,6°E, 28016 Madrid, Espagne, a été nommé gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014, et ce pour une durée indéterminée.

Il s'en suit qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Danielle (dite Danièle) Arendt-Michels, Gérant de Classe I,
- Thomas Railhac, Gérant de Classe 1;
- Gautier Laurent, Gérant de Classe I,
- Jorge Quemada, Gérant de Classe I, et
- Iñigo García del Cerro Prieto, Gérant

(2) En date du 9 juillet 2014, des associés de la Société, Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership et Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership,

ont cédé une partie des parts sociales de la Société de la manière suivante:

- 1) 8.844 parts sociales de chacune des classes O-I, O-II, O-III, O-IV et O-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership ont été transférées à Iñigo García del Cerro Prieto,
- 2) 8.690 parts sociales de chacune des classes P-I, P-II, P-III, P-IV et P-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership ont été transférées à Iñigo García del Cerro Prieto,
- 3) 4.943 parts sociales de chacune des classes O-I, O-II, O-III, O-IV et O-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership ont été transférées à Leonardo Reyes Ramirez,
- 4) 4.857 parts sociales de chacune des classes P-I, P-II, P-III, P-IV et P-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership ont été transférées à Leonardo Reyes Ramirez,
- 5) 2.377 parts sociales de chacune des classes O-I, O-II, O-III, O-IV et O-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership ont été transférées à Francisco Javier Lacasa Fuertes,
- 6) 2.335 parts sociales de chacune des classes P-I, P-II, P-III, P-IV et P-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership ont été transférées à Francisco Javier Lacasa Fuertes,
- 7) 7.508 parts sociales de chacune des classes O-I, O-II, O-III, O-IV et O-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership ont été transférées à Francisco Javier Lacasa Fuertes,
- 8) 7.380 parts sociales de chacune des classes P-I, P-II, P-III, P-IV et P-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership ont été transférées à Francisco Javier Lacasa Fuertes,
- 9) 1.938 parts sociales de chacune des classes O-I, O-II, O-III, O-IV et O-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership ont été transférées à Juan Francisco Fraga Díaz-Chirón,

10) 1.906 parts sociales de chacune des classes P-I, P-II, P-III, P-IV et P-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership ont été transférées à Juan Francisco Fraga Díaz-Chirón,

11) 7.947 parts sociales de chacune des classes O-I, O-II, O-III, O-IV et O-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership ont été transférées à Juan Francisco Fraga Díaz-Chirón,

12) 7.809 parts sociales de chacune des classes P-I, P-II, P-III, P-IV et P-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership ont été transférées à Juan Francisco Fraga Díaz-Chirón,

13) 261 parts sociales de chacune des classes O-I, O-II, O-III, O-IV et O-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership ont été transférées à Iñigo García del Cerro Prieto,

14) 257 parts sociales de chacune des classes P-I, P-II, P-III, P-IV et P-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership ont été transférées à Iñigo García del Cerro Prieto,

15) 3.410 parts sociales de chacune des classes O-I, O-II, O-III, O-IV et O-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership ont été transférées à Iñigo García del Cerro Prieto,

16) 3.350 parts sociales de chacune des classes P-I, P-II, P-III, P-IV et P-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership ont été transférées à Iñigo García del Cerro Prieto,

17) 7.660 parts sociales de chacune des classes O-I, O-II, O-III, O-IV et O-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership ont été transférées à Iñigo García del Cerro Prieto, et

18) 7.528 parts sociales de chacune des classes P-I, P-II, P-III, P-IV et P-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership ont été transférées à Iñigo García del Cerro Prieto,

de sorte que Iñigo García del Cerro Prieto, Leonardo Reyes Ramirez, Francisco Javier Lacasa Fuertes et Juan Francisco Fraga Díaz-Chirón deviennent associés de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 14/07/2014.

Signature

Pour la Société

Référence de publication: 2014106254/63.

(140125509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

### **Dress Code S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7610 Larochette, 12, place Blesch.

R.C.S. Luxembourg B 188.757.

#### — STATUTS

L'an deux mil quatorze, le quinze juillet.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Vanessa DA SILVA MIRANDA, commerçante, demeurant à L-9373 Gilsdorf, 6, route de Broderbour.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle a déclaré constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «DRESS CODE S. à r.l.».

**Art. 2.** Le siège est établi à Larochette.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente de vêtements et de chaussures pour dames et enfants, ainsi que d'accessoires de mode et autres articles de la branche.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, civiles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.-) EUROS chacune.

**Art. 6.** Lorsque la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés, sous réserve d'un droit de préemption pour chaque associé au prorata de sa participation dans le capital.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires ou au conjoint survivant.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de sa/leur nomination.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante a déclaré souscrire la totalité des CENT (100) parts sociales.

Ces dernières ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE DEUX CENTS (1.200.-) EUROS.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2014.

#### *Assemblée générale extraordinaire.*

Et à l'instant, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

1.- Elle se nomme gérante pour une durée indéterminée, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2.- Elle déclare que l'adresse de la société est fixée à L-7610 Larochette, 12, Place Bleech.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Da Silva Miranda, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 18 juillet 2014. Relation: MER/2014/1496. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106532/91.

(140127325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Generali Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 188.432.

Ce document rectifie celui annexé au dépôt L140118044 fait en date du 10 juillet 2014.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of July,

before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited liability company (société anonyme) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Generali Fund Management S.A. (the "Company"), with registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.555. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed on 30 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 27 on 7 January 2008, lastly amended pursuant to a notarial deed on 12 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 918 on 18 April 2013.

The meeting is opened at 6 p.m. and elects as chairman Ms Marylène Alix, private employee, with professional address at Luxembourg (the "Chairman");

The Chairman designates as secretary Mr Pierre Bouchoms, private employee, with professional address at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jean-François Laffineur, private employee, with professional address at Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them, are shown on an attendance list signed by their proxyholder, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed, ne varietur, will be registered with the deed.

II. Pursuant to the attendance list, the whole share capital is represented in this extraordinary general meeting.

III. The present meeting can validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Acknowledgement of the fulfilment of all the conditions to the division of the Company and waiver by the shareholders of their right to receive the report from the management provided for by article 293, the expert report provided for by article 294 and the accounting statement referred to by article 295(1), in each case of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law");

2. Decision to approve the partial division of the Company, as described in the "draft terms of the division" by the transfer of all assets and liabilities for the business B of the Company to the new company to be incorporated under the name of Generali Investments Luxembourg S.A. (hereafter the "New Company" and together with the Company after the division, the "Recipient Companies");

3. Allocation of the assets and liabilities of the Company further to the division;

4. Approval of the articles of association of the New Company;

5. Approval of the report from the independent audit expert (réviseur d'entreprises agréé) on the contribution made by the shareholders to the New Company;

6. Approval of the amendment of the articles of association of the Company further to the division;

## 7. Miscellaneous.

After having discussed on the above items, the meeting, unanimously, takes the following resolutions:

### *First resolution*

The meeting acknowledges the fulfilment of the condition to the division of the Company set out in the “draft terms of division”, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 1398 on 31 May 2014.

In accordance with article 296 of the Law, the meeting declares that the shareholders of the Company waived their right to receive the report from the management provided for by article 293, the expert report provided for by article 294 and the accounting statement referred to by article 295(1), in each case of the Law.

### *Second resolution*

The meeting resolves to approve the partial division of the Company by the incorporation of the New Company.

The meeting resolves that the division is effective as from the date of the present deed and as from January 1, 2014 for accounting purposes, the operations of the Company shall be considered as being carried out for and on behalf of the New Company in accordance with the allocation of the assets and liabilities of the Company provided for in the “draft terms of division” as from the date of the present deed.

### *Third resolution*

The meeting resolves to approve the allocation of the assets and liabilities related to the business B of the Company to the New Company as provided for in the “draft terms of division”.

### *Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the meeting resolves to request the notary to record the incorporation of the New Company and approves the following articles of the New Company:

## **I. Name - Registered office - Duration - Object**

**Art. 1. Name.** There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company (société anonyme) under the name of “Generali Investments Luxembourg S.A.” (hereafter the “Company”).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Hesperange. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the “General Meeting of Shareholders”) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the board of directors (the “Board of Directors”).

If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the Company which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 4. Purpose.** The object of the Company is the collective portfolio management of one or several Luxembourg and foreign collective investment funds in transferable securities authorized according with the directive of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities (“UCITS”) (the “Directive 2009/65/EC”), as may be amended from time to time and of other Luxembourg and foreign collective investment funds not covered by the Directive 2009/65/EC (“UCIs”), on behalf of their unitholders or shareholders in accordance with the provisions of chapter 15 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time (the “Law of 2010”) and any other applicable law. The Company’s object also encompasses the management of one or several specialised investment funds (“SIFs”) in accordance with the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds as amended and investment companies in risk capital (“SICARs”) in accordance with the Luxembourg law of 15 June 2004 on the investment company in risk capital as amended.

Further, the Company’s object includes the management of alternative investment funds (“AIFs”) within the meaning of and in accordance with Directive 2011/61/EU on alternative investment fund managers as amended from time to time and implemented into Luxembourg law by the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the “Law of 2013”).

UCITS, UCIs, SIFs and AIFs are collectively referred to hereafter as the “Funds”.

The activity of collective portfolio management of Funds includes the following functions:



**Portfolio Management.** In this regard, the Company may, for the account of the Funds, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by the investment funds under management. This enumeration is not intended to be exhaustive.

**Risk Management.** The activity of the management of the Funds includes the risk management of the Funds, as mentioned in Annex I of the Law of 2013.

**Administration.** The activity of the management of the Funds includes the functions listed in Annex II of the Law of 2010 and Annex I of the Law of 2013, i.e. (i) legal and fund management accounting services, (ii) customer inquiries, (iii) valuation of the portfolio and pricing of the units and/or shares (including tax returns), (iv) regulatory compliance monitoring, (v) maintenance of unitholders and/or shareholders register, (vi) distribution of income, (vii) units and/or shares issues and repurchases, (viii) contract settlements (including certificate dispatch), and (ix) record keeping.

**Distribution.** The activity of the management of the Funds includes the distribution, marketing and placement of the units and/or shares of Funds in Luxembourg and abroad.

**Other Activities.** Activities related to the assets of AIFs, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the alternative investment fund manager, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of the AIF and the companies and other assets in which it has invested.

The Company may perform part or all of these activities for Funds or other management companies or alternative investment fund managers as delegate. The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches. The Company may also administer its own assets and perform all operations and activities considered useful for the accomplishment and development of its purposes, while remaining however within the limits laid down by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law of 1915") and by chapter 15 of the Law of 2010 and by the Law of 2013.

## II. Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The Company has an issued and paid-up capital of one million nine hundred twenty one thousand and nine hundred (EUR 1,921,900) divided into nineteen thousand two hundred nineteen (19,219) shares with a nominal value of hundred Euros (EUR 100) per share, each fully paid-up.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company shall be in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by inscription in the said register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

## III. Management - Supervision

**Art. 7. Appointment of the Board of Directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by a General Meeting of Shareholders for a period that may not exceed six years. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of the shareholders.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors will elect from among its members a Chairman. It may further choose a Secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Chairman will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any other two members of the Board.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax or similar communication from each Director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places set out in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified on the convening notice.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by facsimile or telegram or telex another director as his proxy.

The internal regulations of the Board of Directors may provide that the directors participating in the board meeting by video conference or any other telecommunication means allowing for their identification and effective participation to the meeting shall be deemed present for the purpose of quorum and majority rules.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate or act with due authority if at least a majority of the Directors is present or represented at such meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In cases when they are an even number of directors, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board. At the next General Meeting of Shareholders, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

These rules do not apply when the Board of Directors votes on transactions, in which any director may have any personal interest, if they are concluded in the ordinary course of business at arm's length.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

**Art. 9. Minutes.** The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two other directors.

**Art. 10. Powers.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law of 1915 or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 11. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate part of its powers to at least two persons that shall be of sufficiently good repute and that shall be sufficiently experienced also in relation to the type of business carried out by the Funds referred to under Article 4. These persons shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company, and to carry out all acts in furtherance of the policy and purpose of the Company.

The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

**Art. 12. Indemnification.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13. Authorised independent external auditor.** The operations and books of the Company shall be supervised by an authorised independent external auditor. The authorised independent external auditor shall be elected by the annual General Meeting of Shareholders for a period ending at the date of the next annual General Meeting of Shareholders until his successor is elected. The authorised independent external auditor shall remain in office until he is re-elected or until his successor is elected.

#### IV. General meetings of shareholders

**Art. 14. Powers of the General Meetings of Shareholders.** The General Meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

**Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings of Shareholders.** The annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality

of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the first Thursday of April at 11:00 am each year and for the first time in 2015.

If such day is not a business day, the annual General Meeting of Shareholders shall be held on the next following business day. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 16. Proceedings, Vote.** General Meetings of Shareholders shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting of Shareholders whenever a group of shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than 8 days prior notice.

All notices calling General Meetings of Shareholders must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by facsimile, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting of Shareholders.

The shareholders participating in a meeting of shareholders by video conference or any other telecommunication means allowing for their identification and for effective participation in the meeting shall be deemed present for the purpose of quorum and majority rules.

Each share entitles its shareholder to one vote.

Except as otherwise required by law, resolutions at a General Meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the Meeting's Board.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the Meeting's Board and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Board of Directors or any two other directors.

## V. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 17. Financial Year.** The accounting year of the Company shall begin on January 1<sup>st</sup> of each year and shall terminate on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 18. Annual Accounts.** Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by law.

**Art. 19. Allocation of Profits.** The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting of Shareholders.

Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the conditions provided for by law.

The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

## VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 20. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

**Art. 21. Liquidation.** In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, deliberating in the manner required for amendments to the Articles, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

## VII. General provision

**Art. 22. Governing Law.** All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Law of 1915 as amended from time to time, and with the Law of 2010 and the Law of 2013 as amended from time to time.

### *Shareholding*

Generali Investments SpA, a public limited liability company incorporated and existing under Italian law, having its registered office at via Machiavelli 4, I-34132 Trieste, Italy and registered with the Trieste trade and companies register under number 01105960320, subscribes to all the nineteen thousand two hundred nineteen (19,219) shares with a nominal value of hundred Euros (EUR 100) each of the New Company.

### *Statements*

The undersigned notary certifies, in accordance with the provisions of article 300 of the Law, the existence and the validity of the legal acts and formalities required from the Company, for the incorporation of the New Company and of the “draft terms of division”.

### *Extraordinary general meeting of the new company*

Generali Investments SpA, prenamed, being the sole shareholder of the New Company, takes forthwith the following resolutions:

1. The first financial year of the New Company begins on the date of this deed and ends on 31 December 2014.
2. The following persons are appointed as director for a period ending at the issue of the annual general meeting to be held in 2 April 2015:
  - Michel Andignac, born in Bayonne, France, on 14 January 1964, with professional address at 7-9, boulevard Haussmann, 75309 Paris Cedex 09, France;
  - Dominique Clair, born in Rennes, France, on 30 May 1966, residing at via Campogallo, 49/56, 20120 Arese (Mi), Italy;
  - Torsten Utecht, born in Düren, Germany, on 18 November 1968, with professional address at Tunisstrasse 19-23, 50667 Cologne, Germany; and
  - Santo Borsellino, born in Palermo, Italy, on 13 May 1968, with professional address at via Trento, 8 - Trieste 34132, Italy.
3. Ernst & Young, a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5363 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 47.771, is elected as auditor of the New Company for a period ending at the issue of the annual general meeting to be held in April 2, 2015.
4. The registered office is fixed at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Fifth resolution*

The meeting resolves to approve the report dated 30 June 2014 on the contribution made by the shareholders to the New Company from the independent audit expert (réviseur d'entreprises agréé) Ernst & Young S.A., a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5363 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 47771, which concludes as follows:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the 19,219 shares with a par value of EUR 100 each to be issued. The total value of the assets and liabilities to be transferred as a result of the division is EUR 1,921,900.”

### *Sixth resolution*

In accordance with the “draft terms of division”, the meeting resolves to approve the amendment of the articles of association of the Company including:

- a. The change of name of the Company;
- b. The cancellation of the class B shares, the reduction of the corporate capital and the transformation of the class A shares;
- c. The new allocation rule of the profits.
  - a) The draft terms of division provides that the change of name of the Company from “Generali Fund Management S.A.” to “BG FUND MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.”.

The meeting resolves to change the name of the Company from “Generali Fund Management S.A.” to “BG FUND MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.”.

The meeting resolves to amend consequently article 2 of the Company's articles of association which shall now read as follows:

**Art. 2.** The name of the Company is "BG FUND MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A."

b) The draft terms of division provides that further to the Partial Division, the class B shares of the Company will be cancelled and the corporate capital of the Company reduced accordingly and the class A shares of the Company will be transformed into "plain vanilla" ordinary shares.

The meeting resolves to cancel the class B shares of the Company, to reduce the corporate capital of the Company by an amount of one million nine hundred twenty-one thousand nine hundred Euros (EUR 1,921,900) from its current amount of three million nine hundred twenty-one thousand nine hundred Euros (EUR 3,921,900) to two million Euros (EUR 2,000,000) represented by twenty thousand (20,000) shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each and to transform the class A shares of the Company into "plain vanilla" ordinary shares.

The meeting resolves to amend consequently article 6 of the Company's articles of association which shall now read as follows:

**Art. 6.** The subscribed share capital is fixed at two million euros (EUR 2,000,000) represented by twenty thousand (20,000) shares of one hundred euros (EUR 100) each. The shares are fully paid in.

The shares shall remain in registered form.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

c) The meeting resolves to amend article 17 of the Company's articles of association concerning the allocation of profits to reflect the cancellation of the dividend repartition between Class A and Class B Shares, which shall now read as follows:

**Art. 17.** After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### *Shareholding*

Banca Generali SpA, a public limited liability company incorporated and existing under Italian law, having its registered office at via Machiavelli 4, I-34132 Trieste, Italy and registered with the Trieste trade and companies register under number 00833240328, maintains its participation in the Company and holds all the twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of hundred Euros (EUR 100) each in the Company.

#### *Extraordinary general meeting of the company*

Banca Generali SpA, prenamed, being the sole shareholder of the Company, takes forthwith the following resolutions:

1. The resignation as director of the Company as from the date of the present deed, is accepted for Michel Andignac, Laure Mazzoleni-Robin, Ulrich Ostholt and Volker Seidel.

2. The following persons are appointed as director for a period ending at the issue of the annual general meeting to be held in 1 April 2015:

- Marylène Alix, born in Thionville, France, on 13 June 1960, with professional address at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mario Andrea Beccaria, born in Milano, Italy, on 5 June 1962, with professional address at via Ugo Bassi, 6, 20159 Milano, Italy;

- Giancarlo Fancel, born in Portogruaro, Italy, on 26 September 1961, with professional address at Piazza Duca degli Abruzzi, 2, 34132 Trieste, Italy; and

- Jan Stig Rasmussen, born in Kobenhavn, Denmark, on 3 June 1961, with professional address at 7, val de l'Ernz, L-6137 Junglister, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Alexandre Schmitt, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 24 March 1953, with professional address at 22, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand Euros (EUR 5,000).

There being no further business, the meeting is closed at 6.15 p.m.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing persons, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the appearing persons, and signed by the latter with the undersigned notary.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois de juillet.

Par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Generali Fund Management S.A. (la «Société»), ayant son siège social au L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 134.555. La Société a été constituée selon un acte notarié en date du 30 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 27 en date du 7 janvier 2008, dernièrement modifié par acte notarié en date du 12 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 918 en date du 18 avril 2013.

L'assemblée est ouverte à 18.00 heures et a choisi comme président Madame Marylène Alix, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»);

Le Président a désigné comme secrétaire Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-François Laffineur, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par ceux-ci sont montrés sur la liste de présence signée par leur mandataire, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations, seront enregistrés avec le présent acte.

II. Il apparaît de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à cette assemblée générale extraordinaire.

III. La présente assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour*

1. Constat que toutes les conditions relatives à la scission de la Société ont été remplies et renonciation par les actionnaires à leur droit de recevoir le rapport des administrateurs tel que prévu à l'article 293, le rapport de l'expert tel que prévu à l'article 294 et l'état comptable tel que prévu à l'article 295(1), à chaque fois de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»);

2. Décision d'approuver la scission de la Société telle que décrite dans le «projet de scission» par le transfert de tous les actifs et passifs de l'activité B de la Société à une nouvelle société devant être constituée sous le nom «Generali Investments Luxembourg S.A.» (étant définie seule comme la «Nouvelle Société» et étant définies avec la Société comme les «Sociétés Bénéficiaires»);

3. Allocation des actifs et passifs de la Société suite à la scission;

4. Approbation des statuts de la Nouvelle Société;

5. Approbation du rapport de réviseur d'entreprises agréé sur l'apport réalisé par les actionnaires à la Nouvelle Société;

6. Approbation des modifications portées aux statuts de la Société suite à la scission partielle;

7. Divers.

Après avoir discuté des points mentionnés à l'ordre du jour ci-dessus, l'assemblée, à l'unanimité, prend les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée décide de reconnaître que les conditions de la scission prévue dans le «projet de scission», tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1398 en date du 31 mai 2014, ont été remplies.

Conformément à l'article 296 de la Loi, l'assemblée déclare que les actionnaires ont renoncé à leur droit de recevoir le rapport des administrateurs tel que prévu à l'article 293, le rapport de l'expert tel que prévu à l'article 294 et les états financiers tels que prévus à l'article 295(1), à chaque fois de la Loi.

### *Seconde résolution*

L'assemblée décide d'approuver la scission partielle de la Société par la constitution de la Nouvelle Société.

L'assemblée décide que la scission est effective à compter de la date du présent acte et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour des raisons comptables, les opérations de la Société doivent être considérées comme étant effectuées à partir de la date du présent acte au nom et pour le compte des Sociétés Bénéficiaires conformément à l'attribution des actifs et passifs de la Société tel qu'indiqué dans le «projet de scission».

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'approuver l'allocation des actifs et passifs de l'activité B de la Société à la Nouvelle Société tel que prévu par le «projet de scission».

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de requérir le notaire de prendre acte de la constitution de la Nouvelle Société et d'approuver les statuts suivants de la Nouvelle Société:

### **Suit la traduction française:**

#### **I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme de droit luxembourgeois, ci-après dénommée «la Société», qui sera régie par les lois en vigueur et les présents statuts.

La société adopte la dénomination de «Generali Investments Luxembourg S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Hesperange. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires («l'Assemblée Générale des Actionnaires») statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée entre ce siège et les pays étrangers, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Ce transfert n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. La déclaration de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs organismes de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois ou étrangers agréés conformément à la directive du parlement européen et du conseil du 13 Juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») (la «Directive 2009/65/CE»), telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre et d'autres organismes de placement collectifs luxembourgeois ou étrangers non couverts par la Directive 2009/65/CE («OPCs») (collectivement, les «Fonds»), pour le compte de porteurs de parts ou actionnaires conformément aux dispositions du chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»), telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre ainsi que toute autre loi applicable. L'objet de la Société comprend également la gestion d'un ou plusieurs fonds d'investissement spécialisés («FIS») au sens de et soumis à la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée et les sociétés d'investissement en capital à risque («SICAR») au sens de et soumis à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque telle que modifiée.

De plus, l'objet de la Société inclut la gestion de fonds d'investissements alternatifs («FIA») au sens de et conformément à la Directive 2011/61/UE relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre et telle que transposée au Luxembourg par la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds alternatifs (la «Loi de 2013»).

OPCVM, OPC, FIS et FIA sont collectivement nommés ci-après les «Fonds».

L'activité de gestion collective de portefeuille des Fonds inclut les fonctions suivantes:

Gestion d'actifs. A cet égard, la Société pourra, pour le compte des Fonds, (i) fournir des conseils en investissement et prendre des décisions d'investissement, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer toute sorte de valeurs mobilières et/ou autres types d'actifs autorisés, (iv) exercer tous les droits de vote en relation avec les titres détenus par les fonds d'investissement sous gestion. Cette énumération n'est pas destinée à être exhaustive.

Gestion des risques. L'activité de gestion des Fonds inclut la fonction de gestion des risques des Fonds, tel que prévu par l'Annexe 1 de la Loi de 2013.

Administration. L'activité de gestion des Fonds inclut les fonctions telles que listées en Annexe II de la Loi de 2010 et Annexe I de la Loi de 2013, c'est à dire (i) services juridiques et de gestion comptable du fonds, (ii) demande de renseignement des clients, (iii) évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts et/ou actions (y compris les

aspects fiscaux), (iv) contrôle du respect des dispositions réglementaires, (v) tenue du registre des porteurs de parts et/ou actionnaires, (vi) répartition des revenus, (vii) émission et rachat de parts et/ou d'actions, (viii) règlement des contrats (y compris envoi des certificats), et (ix) enregistrement et conservation des opérations.

Distribution. L'activité de gestion des Fonds inclut la commercialisation, la distribution et le placement des parts et/ou actions des Fonds à Luxembourg et à l'étranger.

Autres activités. Les activités liées aux actifs d'un FIA, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les obligations fiduciaires du gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs, la gestion des infrastructures, les activités d'administration de biens immobiliers, le conseil aux organismes concernant la structuration du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion du FIA et des sociétés et autres actifs dans lesquels il a investi.

La Société peut exercer tout ou partie de ces activités pour des Fonds ou pour d'autres sociétés de gestion ou gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs comme déléataire. La Société peut fournir ces services à Luxembourg ainsi qu'à l'étranger et peut pour ce faire établir des bureaux de représentation ou des succursales. La Société peut également administrer ses propres actifs et entreprendre toutes opérations et activités considérées comme utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par le chapitre 15 de la Loi de 2010 et par la Loi de 2013.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5. Capital social.** La Société a un capital souscrit et libéré d'un million neuf cent vingt et un mille neuf cents Euros (1,921,900 EUR) divisé en dix-neuf mille deux cent dix-neuf (19,219) actions, ayant chacune une valeur nominale de cent Euros (100 EUR) par action, chacune étant complètement libérée.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

## III. Administration - Surveillance

**Art. 7. Nomination et révocation des administrateurs.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour un terme ne pouvant excéder six ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment et à la seule discrétion de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

**Art. 8. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration élit un Président parmi ses membres. Il peut en outre désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le Président présidera toutes assemblées des actionnaires et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale des Actionnaires, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme ou par télex ou par un moyen de communication similaire de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date ou à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Les réunions sont tenues aux lieux, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Chaque administrateur peut agir à une réunion du Conseil d'Administration en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, téléfax, télégramme ou télex.



Le règlement intérieur du conseil d'administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul de quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective à la réunion.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer les unes avec les autres. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toutes décisions devront être prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés lors d'une telle réunion. En cas de partage des voix, le Président aura la voix prépondérante.

Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du Conseil. A la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Ces règles ne sont pas applicables aux décisions du Conseil qui concernent les transactions dans lesquelles un administrateur a un intérêt personnel, lorsqu'il s'agit des transactions courantes conclues dans des conditions normales.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopie ou télex.

**Art. 9. Décisions du Conseil d'Administration.** Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par deux autres administrateurs. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux autres administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915, telle que modifiée, ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à au moins deux personnes ayant une honorabilité et une expérience suffisantes pour le type d'activités mené par les Fonds auxquels il est fait référence au point 4. Ces personnes ont pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et l'exécution d'opérations de la Société, ainsi que pour accomplir tout acte en vue de l'accomplissement de l'objet et la poursuite de l'orientation générale de la Société.

La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, ou les signatures conjointes ou uniques de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration, ceci uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 12. Indemnisation.** La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de faute grave ou de mauvaise gestion; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

**Art. 13. Réviseur d'entreprises indépendant agréé.** Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un réviseur d'entreprises agréé. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises agréé restera en fonction jusqu'à la réélection ou l'élection de son successeur.

#### IV. Assemblées Générales des Actionnaires

**Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** L'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

**Art. 15. Assemblée Générale annuelle des Actionnaires - Autres Assemblées Générales.** L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social de la Société ou à un autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois d'avril de chaque année à 11 heures et pour la première fois en 2015.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se réunit le premier jour ouvrable qui suit. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent être tenues aux lieux et heures spécifiés dans les convocations respectives.

**Art. 16. Procédure et vote.** Les Assemblées Générales des Actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

Une Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

Les convocations aux Assemblées Générales des Actionnaires sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins 8 jours.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit ou par message télécopié, câble, télégramme ou télex une autre personne, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire, comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part à toute Assemblée Générale des Actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective à l'assemblée seront réputés présents pour le calcul de quorum et de la majorité.

Chaque action donne droit à une voix.

Excepté dans les cas prévus par la loi, les résolutions des Assemblées Générales des actionnaires dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

Avant d'engager les délibérations, le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du Bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

## V. Année sociale - comptes annuels - répartition des bénéfices

**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi.

**Art. 19. Répartition des bénéfices.** Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Chaque année le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint dix pour cent du capital social.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration dans les limites fixées par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

## VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 20. Dissolution.** La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise conformément aux conditions exigées pour une modification des Statuts.

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

## VII. Disposition générale

**Art. 22.** Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915 ainsi que celles de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013.

### *Actionnariat*

Generali Investments SpA, une société anonyme constituée et existant sous les lois italiennes, ayant son siège social au 4, via Machiavelli, I-34132 Trieste, Italie et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Trieste sous le numéro 01105960320, souscrit à toutes les dix-neuf mille deux cent dix-neuf (19.219) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune de la Nouvelle Société.

### *Déclarations*

Le notaire soussigné certifie, conformément aux dispositions de l'article 300 de la Loi, l'existence et la validité des actes et formalités requises de la Société en relation avec la constitution de la Nouvelle Société et du «projet de scission».

### *Assemblée générale extraordinaire de la nouvelle société*

Generali Investments SpA, prénommée, étant l'actionnaire unique de la Nouvelle Société prend immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le premier exercice social de la Nouvelle Société commence à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2014.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateur pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir le 2 avril 2015:

- Michel Andignac, né à Bayonne, France, le 14 janvier 1964, ayant son adresse professionnelle au 7-9, boulevard Haussmann, 75309 Paris Cedex 09, France;

- Dominique Clair, né à Rennes, France, le 30 mai 1966, résidant au via Campogallo, 49/56, 20120 Arese (Mi), Italie;

- Torsten Utecht, né à Düren, Allemagne, le 18 novembre 1968, ayant son adresse professionnelle au Tunisstrasse 19-23, 50667 Cologne, Allemagne; et

- Santo Borsellino, né à Palermo, Italie, le 13 mai 1968, ayant son adresse professionnelle au via Trento, 8 - Trieste 34132, Italie.

3. Ernst & Young, une société gouvernée par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5363 Munsbach et enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, est nommé comme commissaire de la Nouvelle Société pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir le 2 avril 2015.

4. Le siège social est fixé au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le rapport sur l'apport réalisé par les actionnaires à la Nouvelle Société par le réviseur d'entreprises agréé Ernst & Young S.A., une société gouvernée par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5363 Munsbach et enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, qui conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the 19,219 shares with a par value of EUR 100 each to be issued. The total value of the assets and liabilities to be transferred as a result of the division is EUR 1,921,900.»

### *Sixième résolution*

Conformément au «projet de scission», l'assemblée décide d'approuver les modifications des statuts de la Société et notamment:

a. Le changement de nom de la Société;

b. L'annulation des actions de catégorie B, la réduction du capital social et la transformation des actions de catégorie A;

c. La nouvelle répartition des profits.

a) Le projet de scission partielle prévoit le changement de nom de la Société de «Generali Fund Management S.A.» en «BG FUND MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.».

L'assemblée décide de changer le nom de la Société de «Generali Fund Management S.A.» en «BG FUND MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.».

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société de manière à le lire comme suit:

**Art. 2.** La dénomination de la Société est BG FUND MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A

b) Le projet de scission partielle de la société prévoit que suite à la Scission Partielle, les actions de catégorie B de la Société seront annulées, le capital de la Société sera réduit et les actions de catégorie A de la Société seront transformées en actions ordinaires simples.

L'assemblée décide d'annuler les actions de catégorie B de la Société, de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million neuf cent vingt et un mille neuf cent euros (1.921.900 EUR) pour le porter de son montant actuel de trois millions neuf cent vingt et un mille neuf cent euros (3.921.900 EUR) à un montant de deux millions d'euros (2.000.000 EUR) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur de cent euros (EUR 100) chacune et de transformer les actions de catégorie A en actions ordinaires simples.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société de manière à le lire comme suit:

**Art. 6.** Le capital social souscrit lors de la constitution sera fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000) divisé en vingt mille (20.000) actions d'une valeur de cent euros (EUR 100) chacune. Les actions sont entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

c) L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société relatif à la répartition des bénéfices de la Société afin de tenir compte de l'annulation de la répartition des dividendes entre actions de classe A et actions de classe B, de manière à lire l'article comme suit:

**Art. 17.** Après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, le solde créditeur représente les bénéfices nets de la Société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### *Actionnariat*

Banca Generali SpA, une société anonyme constituée et existant sous les lois italiennes, ayant son siège social au 4, via Machiavelli, I-34132 Trieste, Italie et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Trieste sous le numéro 00833240328, garde sa participation dans la Société et détient désormais la totalité des vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune de la Société.

#### *Assemblée générale extraordinaire de la société*

Banca Generali SpA, prénommée, étant l'actionnaire unique de la Société prend immédiatement les résolutions suivantes:

1. La démission en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à ce jour, est acceptée pour Michel Andignac, Laure Mazzoleni-Robin, Ulrich Ostholt et Volker Seidel.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateur pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir le 1<sup>er</sup> avril 2015:

- Marylène Alix, né à Thionville, France, le 13 juin 1960, ayant son adresse professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mario Andrea Beccaria, né à Milan, Italie, le 5 juin 1962, ayant son adresse professionnelle au via Ugo Bassi, 6, 20159 Milan, Italie;

- Giancarlo Fancel, né à Portogruaro, Italie, le 26 septembre 1961, ayant son adresse professionnelle au Piazza Duca degli Abruzzi, 2, 34132 Trieste, Italie;

- Jan Stig Rasmussen, né le Kobenhavn, Denmark, le 3 juin 1961, ayant son adresse professionnelle au 7, val de l'Ernz, L-6137 Junglister, Grand Duché de Luxembourg;

- Alexandre Schmitt, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 mars 1953, ayant son adresse professionnelle au 22, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à cinq mille euros (EUR 5.000).

L'assemblée est clôturée à 18.15 heures.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Alix, P. Bouchoms, J.-F. Laffineur, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 2 juillet 2014. REM/2014/1440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106669/752.

(140128085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

### **Carlitt Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 37.297.

### DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le huit juillet.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, agissant au nom et pour le compte de Monsieur Louis DONAT-BOUILLUD, administrateur de société, demeurant à F-74290 Veyrier-du-Lac, en vertu d'une procuration donnée le 7 avril 2014 et qui restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, une société anonyme sous la dénomination de «CARLITT FINANCE», au capital social actuel de cent cinquante-trois mille euros (153 000.-EUR), représenté par mille (1 000) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-trois euros (153.-EUR) chacune;

- que la Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 juin 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 463 du 16 décembre 1991; que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 262 du 15 avril 1999, et que le capital a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 18 septembre 2001, dont extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 203 du 6 février 2002;

- que cette Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B No 37 297;

- que la totalité des mille (1 000) actions de la société anonyme CARLITT FINANCE ont été réunies entre les mains du mandant, Monsieur Louis DONAT-BOUILLUD, prénommé;

- que le mandant, actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la société anonyme CARLITT FINANCE, avec effet immédiat;

- que, partant, l'actionnaire unique, qui déclare avoir parfaite connaissance de la situation de la société anonyme CARLITT FINANCE, se trouve investi de tous les éléments actifs de la Société et reprend à son compte tout le passif social et tous les engagements de la Société, sans restriction ni réserve, même inconnus à l'heure actuelle;

- que, partant, la liquidation de la société anonyme CARLITT FINANCE est dès lors achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire de la Société;

- que le mandant déclare en outre que les livres et documents de la Société dissoute resteront déposés pendant la durée légale de cinq années à son ancien siège social.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire, pour vérification, le registre d'actionnaires de la Société dissoute qui a été immédiatement annulé par le notaire instrumentant.

### *Déclaration en matière de blanchiment*

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300.-€).

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes sont solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires résultant des présentes.

### Déclarations générales

Les parties déclarent que le notaire instrumentant leur a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elles ont persisté à procéder par le présent acte et ont déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. DAL ZOTTO, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9783. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106455/63.

(140127391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

### **Food&Friends SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 188.790.

### EXTRAIT

1) Date de constitution: La société a été constituée en date du 16 juillet 2014.

2) Forme juridique: Société en commandite spéciale.

3) Dénomination sociale: La dénomination de la société est Food&Friends SCSp.

4) Siège social: Le siège social de la société est établi au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

5) Objet social:

1. L'objet de la société est l'acquisition et la détention de participations dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

2. La société pourra fournir tout support financier aux sociétés faisant partie du même groupe que la société, tel que l'octroi de prêts et de garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

3. La société pourra également utiliser ses fonds et actifs aux fins d'investissement immobilier et, à condition que ces investissements soient accessoires ou liés à l'acquisition, à la détention, à l'administration, au développement et à la gestion de la société faisant partie du même groupe que la société, elle pourra investir dans des droits de propriété intellectuelle ou autres actifs mobiliers ou immobiliers de toute nature ou forme.

4. La société pourra emprunter sous toute forme et pourra procéder à l'émission privée d'obligations, billets ou autres instruments de dette.

5. La société pourra de manière générale faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

6) Durée: La société est établie pour une durée illimitée.

7) Associé commandité: Food&Friends Concept Sp. Z o.o., société à responsabilité limitée de droit polonais ayant son siège social à ul. Grodzka 44, 31-044 Cracovie (Pologne) et immatriculée au National Court Register sous le numéro KRS 0000513591.

8) Gérants:

a) Gérant de classe A:

i) M. Radoslaw FRONC, né le 19/03/1975 à Rawa Mazowiecka (Pologne), et demeurant à Ul. Zaczarowane Kolo 1/25, 30-087 Cracovie (Pologne),

b) Gérants de classe B:

i) M. Raphaël BENAYOUN, né le 06/08/1984 à Marseille (France) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

ii) M. Philippe AFLALO, né le 18/12/1970 à Fès (Maroc) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

9) Pouvoir de signature des gérants:

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants y compris, le cas échéant, au moins un gérant de chaque classe (y compris par voie de représentation).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106621/44.

(140128155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Barolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 183.547.

L'an deux mille quatorze, le dix juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BAROLUX S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 décembre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 671 du 14 mars 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de Euro 2.000.000.- (deux millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de Euro 13.635.000.- (treize millions six cent trente-cinq mille euros) à Euro 15.635.000.- (quinze millions six cent trente-cinq mille euros) par l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 100.- (cent euros) chacune;

2. Souscription et libération des 20.000 nouvelles actions par versement en numéraire de Euro 2.000.000.- (deux millions d'euros);

3. Modification subséquente des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de Euro 2.000.000.- (deux millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de Euro 13.635.000.- (treize millions six cent trente-cinq mille euros) à Euro 15.635.000.- (quinze millions six cent trente-cinq mille euros) par l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 100.- (cent euros) chacune.

*Souscription et libération*

Les 20.000 (vingt mille) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique la société PATINVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-21.360

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de Euro 2.000.000 (deux millions d'euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**5.1.** Le capital social souscrit est fixé à QUINZE MILLIONS SIX CENT TRENTE-CINQ MILLE euros (EUR 15.635.000) représenté par CENT CINQUANTE-SIX MILLE TROIS CENT CENT CINQUANTE (156.350) actions de CENT euros (100) chacune.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33132. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106378/66.

(140128049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**I.G.XO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 188.780.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le huit juillet.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. Monsieur Gilles CELIMENE, avocat, demeurant au 18, rue des Bouleaux à L-8118 Bridel, et
2. Madame Isabelle PELLOUX, avocat, demeurant au 18, rue des Bouleaux à L-8118 Bridel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:



- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "I.G.XO S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12 500) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées en espèces.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

En cas de gérant unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Tout associé aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même associé.

Chaque part donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi, et les dispositions suivantes:

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un actionnaire dénommé «usufruitier»
- soit en nue-propriété par un actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

En cas de division de la propriété des actions entre usufruitier et nu-proprétaire, le droit de vote attaché aux actions appartient en tous les cas à l'usufruitier.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société. Les usufruitiers ont seuls le droit aux dividendes versés par la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-proprété des actions sera matérialisée et établie par l'inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit;
- en regard du nom du nu-proprétaire de la mention nue-proprété

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

##### *Souscription et libération*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
1.- Monsieur Gilles CELIMENE . . . . .	6.250
2.- Madame Isabelle PELLOUX . . . . .	6.250
Total: . . . . .	12.500

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

##### *Evaluation - Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à trois mille euros.

##### *Décisions des associés*

Immédiatement après la constitution de la société, les associés, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Sont appelés aux fonctions de gérants:

- Monsieur Gilles CELIMENE, avocat, né à Strasbourg (67-France), le 22 mai 1957, demeurant au 18, rue des Bouleaux à L-8118 Bridel

- Madame Isabelle PELLOUX, avocat, née à Toulon (France) le 24 février 1962, demeurant au 18, rue des Bouleaux à L-8118 Bridel

et sont investis des pouvoirs les plus étendus pour engager la société.

2.- L'adresse du siège de la société est établie à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gilles CELIMENE, Isabelle PELLOUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juillet 2014. Relation GRE/2014/2893. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014106738/149.

(140127928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

### **Les Allées Vertes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 179.047.

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LES ALLÉES VERTES S.A., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 179.047 (NIN 2013 2214 213),

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 18 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2247 du 13 septembre 2013,

au capital social de trente-trois mille Euros (€ 33.000.-), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Mariette Schou, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

2.- Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet Social.** La société a pour objet la conception, la réalisation, l'achat, la vente, la mise en valeur et la location d'immeubles ainsi que la promotion de projets immobiliers.

La société pourra dans le cadre de son activité notamment consentir des hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement, y compris en faveur de tiers.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également pour son propre compte acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger La société pourra également accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société pourra, d'une manière générale, employer toutes les techniques et tous les instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris ceux destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques. Elle pourra également investir, gérer et mettre en valeur tout type de brevet ou autre droit de propriété intellectuelle.

La société pourra contracter des emprunts sous quelque forme que ce soit et émettre par voie de placement privé des billets à ordre ou d'autres titres représentatifs d'emprunt ou de participation.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation."

3.- Modification du troisième alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** (alinéa 3): Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi."

4.- Modification de l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9. Signatures autorisées.** La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointes d'un administrateur A, B et C ou par la seule signature d'un administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière ou par un mandataire dûment autorisé par le Conseil d'Administration.

Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur."

5.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction, avec décharge pour l'exécution de leur mandat.

6.- Nomination de Monsieur Victor ROCKENBROD, né à Luxembourg, le 28 mai 1972, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 16, Boulevard Royal, en tant qu'administrateur unique, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2019, lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à l'adresse suivante: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet Social.** La société a pour objet la conception, la réalisation, l'achat, la vente, la mise en valeur et la location d'immeubles ainsi que la promotion de projets immobiliers.

La société pourra dans le cadre de son activité notamment consentir des hypothèques et autres privilèges ou se porter caution Deuxième feuillet réelle d'engagement, y compris en faveur de tiers.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également pour son propre compte acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger La société pourra également accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société pourra, d'une manière générale, employer toutes les techniques et tous les instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris ceux destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques. Elle pourra également investir, gérer et mettre en valeur tout type de brevet ou autre droit de propriété intellectuelle.

La société pourra contracter des emprunts sous quelque forme que ce soit et émettre par voie de placement privé des billets à ordre ou d'autres titres représentatifs d'emprunt ou de participation.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation."

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le troisième alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** (alinéa 3): Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi."

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9. Signatures autorisées.** La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointes d'un administrateur A, B et C ou par la seule signature d'un administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière ou par un mandataire dûment autorisé par le Conseil d'Administration.

Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur."

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Victor ROCKENBROD, né à Luxembourg, le 28 mai 1972, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 16, Boulevard Royal, en tant qu'administrateur unique de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2019,

lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 juillet 2014. Relation: ECH/2014/1352. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés Echternach, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106856/126.

(140127751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**G.I.XO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 188.779.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le huit juillet.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. Monsieur Gilles CELIMENE, avocat, demeurant au 18, rue des Bouleaux à L-8118 Bridel, et

2. Madame Isabelle PELLOUX, avocat, demeurant au 18, rue des Bouleaux à L-8118 Bridel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou

d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "G.I.XO S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12 500) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées en espèces.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

En cas de gérant unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Tout associé aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même associé.

Chaque part donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi, et les dispositions suivantes:

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un actionnaire dénommé «usufruitier»
- soit en nue-propriété par un actionnaire dénommé «nu-proprétaire».

En cas de division de la propriété des actions entre usufruitier et nu-proprétaire, le droit de vote attaché aux actions appartient en tous les cas à l'usufruitier.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société. Les usufruitiers ont seuls le droit aux dividendes versés par la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie par l'inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit;
- en regard du nom du nu-proprétaire de la mention nue-propriété

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

##### *Souscription et libération*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
1.- Monsieur Gilles CELIMENE .....	6.250
2.- Madame Isabelle PELLOUX .....	6.250
Total: .....	<u>12.500</u>

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

126088

*Evaluation - Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à trois mille euros.

*Décisions des associés*

Immédiatement après la constitution de la société, les associés, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Sont appelés aux fonctions de gérants:

- Monsieur Gilles CELIMENE, avocat, né à Strasbourg (67-France), le 22 mai 1957, demeurant au 18, rue des Bouleaux à L-8118 Bridel

- Madame Isabelle PELLOUX, avocat, née à Toulon (France) le 24 février 1962, demeurant au 18, rue des Bouleaux à L-8118 Bridel

et sont investis des pouvoirs les plus étendus pour engager la société.

2.- L'adresse du siège de la société est établie à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gilles CELIMENE, Isabelle PELLOUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2014. Relation GRE/2014/2839. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.*

Référence de publication: 2014106659/149.

(140127891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Lux Inter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 188.758.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le huit juillet,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- «AS INVESTISSEMENTS S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3333 Hellange, 36 Beetebuergerstrooss, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 362 du 14 février 2013, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juillet 2013, publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2182 du 6 septembre 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 173.961,

représentée par son gérant unique, ayant pouvoir pour engager la prédite société par sa signature individuelle, à savoir,

Monsieur Alain SAMSON, chef d'entreprise, demeurant professionnellement à L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval,

2.- «NS INVESTISSEMENTS S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3333 Hellange, 36 Beetebuergerstrooss, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 414 du 20 février 2013, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juillet 2013, publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2236 du 12 septembre 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 174.082,

représentée par son gérant unique, ayant pouvoir pour engager la prédite société par sa signature individuelle, à savoir,

Monsieur Noël SAMSON, chef d'entreprise, demeurant professionnellement à L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval,

ci-après collectivement désignées les «comparantes» ou les «associées».

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.



**Art. 2.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, en qualité de représentant commissionnaire ou d'intermédiaire, les activités de transport de marchandises par route, l'affrètement, l'entreposage, l'organisation logistique, ainsi que la location de véhicules avec ou sans chauffeur pour le transport routier de marchandises.

La société a également pour objet le développement, l'acquisition sous toutes ses formes, ainsi que la mise en valeur sous toutes ses formes de tous brevets, marques, logiciels protégés ou destinés à être protégés.

La société a enfin pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties, excepté par voie d'offre publique.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination sociale de «LUX INTER S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (EUR 1,00) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera au jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille quatorze.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription - Libération*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- «AS INVESTISSEMENTS S.à.r.l.», prénommée, dix mille parts sociales . . . . .	10.000
2.- «NS INVESTISSEMENTS S.à.r.l.», prénommée, deux mille cinq cents parts sociales . . . . .	2.500
Total: douze mille cinq cents parts sociales . . . . .	12.500

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des comparantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre de gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique et ce, pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain SAMSON, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SAMSON, N. SAMSON, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32563. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106869/116.

(140127281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Heal (BC) Luxco 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.416.932,69.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 185.880.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

GNDI Holdings I, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 74156, having its registered office at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Madia Camara, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder, representing the entire share capital of Heal (BC) Luxco 1 (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, with a share capital of twenty thousand United States dollars (USD 20,000), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B185.880, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 March 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, adopts and requests the notary to enact the following resolutions:

*First Resolution*

The sole shareholder decides to reduce the nominal value of the Company's shares from its current amount of one United States dollar (USD 1) per share to one United States cent (USD 0.01) per share and consequently approves the resulting increase of the number of shares of the Company from twenty thousand (20,000) shares to two million (2,000,000) shares.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million three hundred ninety-six thousand nine hundred thirty-two United States dollars and sixty-nine cents (USD 1,396,932.69), so as to raise it from its current amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000) up to one million four hundred sixteen thousand nine hundred thirty-two United States dollars and sixty-nine cents (USD 1,416,932.69) through the issue of one hundred thirty-nine million six hundred ninety-three thousand two hundred sixty-nine (139,693,269) shares, each having a nominal value of one United States cent (USD 0.01).

The new shares so subscribed by GNDI Holdings I L.P., aforementioned, here represented as aforementioned, have been fully paid-up by a contribution in cash, so that the amount of one million three hundred ninety-six thousand nine hundred thirty-two United States dollars and sixty-nine cents (USD 1,396,932.69) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The contribution in cash is entirely allocated to the share capital.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at one million four hundred sixteen thousand nine hundred thirty-two United States dollars and sixty-nine cents (USD 1,416,932.69), represented by one hundred forty-one million six hundred ninety-three thousand two hundred sixty-nine (141,693,269) shares with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each.“

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 2,900.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt mai.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

GNDI Holdings I, L.P., un exempted limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 74156, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans,

dûment représenté par Madia Camara, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Heal (BC) Luxco 1 (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, avec un capital social de vingt mille dollars US (USD 20.000,-) enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B185.880, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 mars 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, agissant en qualité d'assemblée générale extraordinaire de la Société, a pris et requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur valeur actuelle d'un dollar US (USD 1) par part sociale à un cent US (USD 0,01) et approuve l'augmentation conséquente du nombre des parts sociales de la Société de vingt mille (20.000) à deux millions (2.000.000) de parts sociales.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million trois cent quatre-vingt-seize mille neuf cent trente-deux dollars US et soixante-neuf cents (USD 1.396.932,69), afin de l'augmenter de son montant actuel de vingt mille dollars US (USD 20.000) jusqu'à un million quatre cent seize mille neuf cent trente-deux dollars US et soixante-neuf cents (USD 1.416.932,69) par l'émission de cent trente-neuf millions six cent quatre-vingt-treize mille deux cent soixante-neuf (139.693.269) parts sociales, d'une valeur nominale d'un cent US (USD 0,01) chacune.

Les parts sociales ainsi souscrites par GNDI Holdings I L.P., précité, ici représenté comme il est dit, ont été intégralement payées par un apport en numéraire, de telle manière que le montant d'un million trois cent quatre-vingt-seize mille neuf cent trente-deux dollars US et soixante-neuf cents (USD 1.396.932,69) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport en numéraire est entièrement affecté au capital social.

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital souscrit est fixé à un million quatre cent seize mille neuf cent trente-deux dollars US et soixante-neuf cents (USD 1.416.932,69), représenté par cent quarante-un millions six cent quatre-vingt-treize deux cent soixante-neuf (141.693.269) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent US (USD 0,01) chacune.»

*Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 2.900,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2014. Relation: LAC/2014/24794. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106707/110.

(140127960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**ST Maxime Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 186.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.080.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 7 juillet 2014, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Ronald Chamielec, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107145/15.

(140127458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Mainzer Landstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.984.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 128.008.

Les comptes consolidés de CBRE European Office Fund CV au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014106879/13.

(140127605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Hub Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.498.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 27 juin 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Frank PLETSCHE, Monsieur Gérard BIRCHEN, et Monsieur Mark GORHOLT, gérants de classe B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour Hub Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014107608/16.

(140128460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**Fondation Jean Think. Fonds de Secours, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: Remerschen,

R.C.S. Luxembourg G 146.

*Bilan au 31/12/2013*

	31-12-12	31-12-13	Compte
Actif:			
Terrains et immeubles . . . . .	752.347.58	739.952.90	201000
BCEE portefeuilles-sicav . . . . .	160.170.00	491 551.50	
Titres ( Héritage Jean Think ) . . . . .	0.00	0.00	501000
BIL portefeuille sicav . . . . .	1.122.893.56	1.118.960.05	504000
ING portefeuille sicav . . . . .	0.00	0.00	505000
BGL BNP PARIBAS portefeuille-sicav . . . . .	238.114,04	233.631.29	506000
ING C/C . . . . .	0.00	0.00	510000
ING C/C VERT . . . . .	0.00	0.00	510500
BGL BNP PARIBAS CC 30-009346-68 . . . . .	294.27	464,95	511000
BGL BNP PARIBAS CPTE EPARGNE . . . . .	62.037.54	67.687.80	511500
BIL C/C 3-116/0167/000 . . . . .	1.295.96	15.496.30	512010
BIL/ C C . . . . .	7.457.43	30.342.91	512020
B.I.L. C/C 3-116/0167/379 . . . . .	0.00	0.00	512011
BIL CPTE EPARGNE . . . . .	39.165.77	1.063.04	512030
BIL Cpte EPARGNE . . . . .	102.804.23	103.251.07	512050-512070
B.C.E.E. C C . . . . .	4.462.68	413.74	513000
B.C.E.E. Cpte Epargne . . . . .	599.530.48	428.839.05	516000

B.C.E.E. Cpte à terme . . . . .	150.000.00	0,00	514000
Intérêts courus non échus . . . . .	12.500.58	12 038.83	503000-509000
Perte de l'exercice . . . . .	0.00	0.00	
Total . . . . .	<u>3.253.074.12</u>	<u>3.243.693.43</u>	
Passif:			
Capital . . . . .	3.115.310.28	3.218.350.07	101000
Plus-value sur titres ( Héritage Jean Think) . . . . .	0.00	0.00	102000
Clients . . . . .	1.897,71	1 802.04	411000
Fournisseurs . . . . .	32.826.34	13.451.64	401000
Personnel - Rémunérations dues . . . . .	0.00	0.00	421000
Caisse Assurance Sécurité Sociale . . . . .	0.00	0.00	431000
Contrib. - Ret. d'impôt sur salaires . . . . .	0.00	0.00	441000
Impôt foncier . . . . .	0.00	0.00	442000
Administration de l'Enregistrement . . . . .	-	-	443000
Bénéfice de l'exercice . . . . .	<u>103.039.79</u>	<u>10.089.68</u>	
Total . . . . .	<u>3.253.074.12</u>	<u>3.243.693.43</u>	

## Pertes &amp; Profits 2013

	D	C	Compte
Immeubles:			
Frais de Gestion Immeubles . . . . .	3.951,64		601400
Entretien immeubles et réparations . . . . .	31.173,10		601000-601500
Impôt Foncier . . . . .	1.289,10		602000
Frais Centre Marisca . . . . .	13.093.52		603000
Assurances . . . . .	525,39		605000
Taxes . . . . .	0.00		604000
Moins-value sur vente terrain . . . . .	2.394,68		608000
Autres Frais en relation avec Immeubles . . . . .	0.00		609000
	<u>52.427,43</u>		
Frais administratif:			
Frais de bureau et informatique . . . . .	6.453,58	611500-613600-614000	
Frais de port et transport . . . . .	401,85	613500-615000	
Frais de télé communication . . . . .	1.199,04	613000	
Frais de secrétariat . . . . .	6.641,25	611000	
Frais de dépôt et de publication . . . . .	139,60	612500	
Frais de route et de représentation . . . . .	3.555,29	631000-632000	
Frais de maintenance de tombe . . . . .	274,00	633000	
Dons divers . . . . .	0,00	651000	
	<u>18.664,61</u>		
Frais financiers:			
Intérêts passifs . . . . .	39,56	641000	
Frais financiers . . . . .	193,73	642000	
Droits de garde . . . . .	1.269,07	642000	
Moins-Value sur Titres . . . . .	28.509,61	643000-643500	
	<u>30.011,97</u>		
Produits capitaux:			
Intérêts actifs . . . . .	4.024,17	711000-711100	
Produits titres . . . . .	52.577,07	712000-712100	
Plus-Value sur Titres . . . . .	315,34	712500-712550	
		<u>56.916,58</u>	
Plus-value sur sicav:			
Plus-value sur sicav . . . . .	0,00	712500	
		<u>0,00</u>	
Produits divers:			
Produits divers . . . . .	0,00	0,00	720000

126095

Loyers:		
Garages, caravanes, Differdange . . . . .	16.860,50	701000-704000
Station essence, rte de Soleuvre Differd. . . . .	32.288,21	703000
Centre Marisca, Mersch . . . . .	49.383,65	706000
Loyer hangar et terrain . . . . .	258,75	707000
Cautions . . . . .	0,00	708000
		98.791,11
	101.104,01	155.707,69
Bénéfice de l'exercice avant dons . . . . .		
		54.603,68
Dons:		
Dons . . . . .		651000
CHL recherche Parkinson . . . . .	10.000,00	
MSF Aide Philippines . . . . .	5.000,00	
Fondation Kribskrank Kanner . . . . .	4.000,00	
Chrëschte mam Sahel . . . . .	4.264,00	
Nouvelle PNP a.s.b.l . . . . .	3.750,00	
naledi Projects . . . . .	3.000,00	
Päerd's Atelier . . . . .	3.000,00	
CSI Lëtzebuerg . . . . .	3.000,00	
DIGNITY asbl . . . . .	3.000,00	
Kenia Hëllef asbl . . . . .	3.000,00	
arcus pour kannerhaus Grevenmacher . . . . .	2.500,00	
a 2 étudiants études des Parkinson 2013 . . . . .	1.000,00	
1 étudiant Parkinson 2012 . . . . .	-1.000,00	
	44.514,00	
Bénéfice de l'exercice . . . . .		10.089,68
	145.618,01	155.707,69

*Budget 2014*

		Dépenses	Recettes
Immeubles:			
Gérance et entretiens Immeubles . . . . .	4.000,00		
Entretiens immeubles et réparations . . . . .	20.000,00		
Impôt Foncier . . . . .	1.000,00		
Frais Centre Marisca . . . . .	14.000,00		
Assurances . . . . .	1.000,00		
		40.000,00	
Frais administratifs			
Frais de bureau et informatique . . . . .	7.000,00		
Téléphone et ports . . . . .	1.500,00		
Frais de secrétariat . . . . .	7.000,00		
Frais de route et de représentation . . . . .	4.000,00		
Installation Bureau . . . . .	2.000,00		
Divers . . . . .	1.500,00		
		23.000,00	
Frais financiers:			
Intérêts passifs et frais financiers . . . . .	2.000,00		
Moins-value sur obligations . . . . .	10.000,00		
		12.000,00	
Produits de capitaux:			
Intérêts actifs . . . . .		5.000,00	
Produits titres . . . . .		50.000,00	
			55.000,00
Loyers:			
Garages, rte de Soleuvre, Differdange . . . . .	17.000,00		

Station essence, rte de Soleuvre Differd. . . . .	33.000,00	
Centre Marisca, Mersch . . . . .	49.500,00	
Hangar rte de Soleuvre . . . . .	500,00	
		100.000,00
Total des dépenses - produits avant dons . . . . .	75.000,00	155.000,00
Excédent des recettes avant dons . . . . .	80.000,00	
Dons: . . . . .	45.000,00	
Excédent des recettes après dons . . . . .	35.000,00	
	155.000,00	155.000,00

Référence de publication: 2014106619/144.

(140127977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**KW S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Carsten SÖNS

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014106822/12.

(140127001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Benelux Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 75.195.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BENELUX CONSULTING S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 12 juin 2014 à 10 heures.*

L'assemblée décide:

1. D'accepter la démission de la société PARTS INVEST S.A. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.712 représentée par Monsieur Jean MARIE, né le 29 juillet 1950 à Puteaux (France), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, agissant en qualité de représentant permanent.

2. D'accepter la nomination du mandat d'administrateur de M. Frédéric CIPOLLETTI, né le 22 novembre 1973 à Haine Saint-Paul (Belgique), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 12 juin 2019.

3. De renouveler le mandat d'administrateur de la société PARTNERS SERVICES S.A. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.823 représentée par M. Jean MARIE, né le 29 juillet 1950 à Puteaux (France), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, agissant en qualité de représentant permanent son mandat jusqu'au 12 juin 2019.

4. De renouveler le mandat d'administrateur de M. Bernard NICOLETTI, né le 3 décembre 1946, demeurant 213, Chemin de Crémat, F-06200 Nice (France), son mandat expirant le 12 juin 2019.

5. De renouveler le mandat d'administrateur délégué de M. Bernard NICOLETTI, né le 3 décembre 1946, demeurant 213, Chemin de Crémat, F-06200 Nice (France), son mandat expirant le 12 juin 2019.

La résolution ayant été adopté à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

*Pour la société*

Bernard NICOLETTI

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2014107386/30.

(140128670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.